

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025

### DELIBERATION N° 2025-03-038-DVCS

Nomenclature : 7.10

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES POUR L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

**Votants : 32**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 32**

**Pour: 32**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. LESPADE, Mme NOGARO, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à Mme ORDUNA
Mme DUFAU	procuration	à M. MABILLET
Mme DARRAMBIDE	procuration	à M. DOMET
M. GARANS	procuration	à M. GONZALES
Mme CORRIHONS	procuration	à Mme NOGARO
Mme LE GALL	procuration	à M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à Mme TROISVALLETS

#### ABSENT EXCUSÉ

M. LAURENT

- Mme BAULON donne procuration à Mme DUPRE à partir du point n° 2025-03-034-DVCS

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25 24 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de pouvoirs	7 8 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de votants	32

Le rayonnement territorial de l'Ecole de Musique de Tarnos en fait un établissement phare de la commune.

Ainsi elle a pour mission de promouvoir l'enseignement musical et de rendre la pratique musicale accessible à tous les habitants de la commune et du bassin de vie.

Fait à Tarnos,  
 le 28 mars 2025  
 Pour extrait certifié  
 conforme  
 Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de La publication sur  
 le site Internet de la Mairie le :*

31/03/2025



Aussi, l'accès à des instruments de musique de qualité est donc essentiel pour garantir un apprentissage optimal et encourager les élèves à s'engager dans la pratique musicale. De plus, l'acquisition de nouveaux instruments permettra d'améliorer la qualité des cours dispensés. 8 000 € ont ainsi été inscrits au budget 2025.

Monsieur le Maire explique que le Conseil départemental des Landes peut accompagner l'acquisition de ces instruments de musique. Cette subvention permettra de continuer à offrir aux jeunes et aux adultes la possibilité de s'initier à la musique dans de bonnes conditions.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le budget prévisionnel présenté

### **DÉLIBÈRE**

**SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental des Landes

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents futurs afférents aux demandes de subventions.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)